

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE : ADJOINT DU DIRECTEUR DE CENTRE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL, CONSEILLER ÉDUCATIF

Dates de prise de fonction : du 21 juin 2020 au 04 juillet 2020

Travaux préparatoires en amont

Direction ou service :	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
Adresse :	45 RUE SAINTE-CATHERINE, 54000 NANCY

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (CEE) - LOGEMENT SUR PLACE – PRISE EN CHARGE DES REPAS

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives à partir de 15 ans :

- **une phase préalable d'information et de préparation**, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- **un séjour de cohésion de deux semaines** obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ; il se déroulera sur la période du dimanche 21 juin (soir) au samedi 4 juillet (matin) 2020. Il est destiné à maximum 300 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020, organisé sous la direction des préfets des départements et des recteurs d'académie.
- **une phase de « mission d'intérêt général »**, obligatoire pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion en juin 2020. Elle aura lieu au cours de l'année scolaire 2020/2021, dans les départements de résidence des volontaires ; cette phase sera fondée sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- **une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois**, facultative, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du SNU sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction des préfets de département et des recteurs, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS.

Le séjour de cohésion sera dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU. Le chef de centre est appuyé dans ses missions par trois adjoints :

- un adjoint, conseiller d'encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint, conseiller éducatif, chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- un adjoint gestionnaire.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : **250** VOLONTAIRES + **40** ENCADRANTS

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS)

L'adjoint, conseiller éducatif, seconde le directeur de centre dans sa mission éducative et pédagogique et plus spécifiquement dans la préparation et la mise en œuvre des activités qui relèvent du bloc des bilans personnels et des modules collectifs de formation. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

1. LA PRÉPARATION DU SÉJOUR DE COHÉSION

Pour chacun des bilans et chacun des modules collectifs de formation, le conseiller éducatif identifie et mobilise les intervenants, décline localement le cahier des charges des modules, rappelle les objectifs pédagogiques et les volumes horaires et fait mettre en œuvre, en matière d'activités, le projet départemental.

2. LA DÉFINITION DE L'EMPLOI DU TEMPS ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS

Il construit l'emploi du temps et le propose au chef de centre du séjour de cohésion, il le diffuse aux intervenants et s'assure de son application.

A l'occasion des activités et des bilans, il identifie les volontaires qui nécessiteront une prise en charge dans la durée au plan pédagogique, médical ou social et, en lien avec le directeur de centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.

3. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PÉDAGOGIE SPÉCIFIQUE AU SNU

Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite il fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et d'éducation non formelle qui proscribit systématiquement les présentations scolaires et descendantes. En amont du stage et en lien avec les ressources locales, il aura identifié avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites, etc. à mettre en œuvre.

En lien avec l'adjoint conseiller encadrement, il veille à ce que la pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

<input type="checkbox"/> Les autres services de la direction	<input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés	<input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères
<input type="checkbox"/> Les agents du ministère	<input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels	<input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics
<input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions	<input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé	<input type="checkbox"/> Des organismes étrangers

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITÉE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES

Expérience préalable dans la direction d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire
Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation
Psychologie et sociologie des adolescents
Techniques de management
Dispositifs d'aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoins particuliers
Organisation de l'État, des administrations dans son département et des collectivités locales

COMPÉTENCES MANAGÉRIALES REQUISES

Sens des relations humaines
Capacité au leadership et maîtrise de soi
Autorité et rayonnement
Capacité à animer des équipes
Sens de l'initiative
Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés

VOS CONTACTS

Monsieur le Sous-Préfet CARRE – Tél. : 03 54 59 55 03 – frederic.carre@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Monsieur Olivier FERRÉ – Tél. : 03 57 29 12 81 – olivier.ferre@meurthe-et-moselle.gouv.fr